

☎ 03.22.75.13.07  
Fax 03.22.75.40.86  
e-mail : mairie-de-meaulte@wanadoo.fr

Méaulte, le 11 Janvier 2013

**M. Jean-Pierre LOENS**  
**15 Avenue Archimède**

**Parc d' Activité du Bois de la Chocque**

**02100 SAINT-QUENTIN**

Objet : Lotissement Rue d'Etinehem à MEAULTE

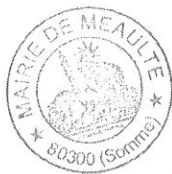
**- ATTESTATION -**

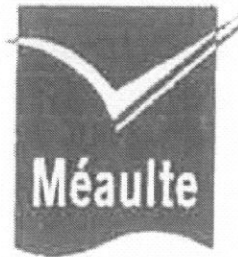
Je soussigné, M. Hugues FRANCOMME, atteste que la Commune de MEAULTE assurera l'entretien des noues du futur lotissement rue d' Etinehem à MEAULTE.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,

M. Hugues FRANCOMME





Mairie de Méaulte  
☎ 03.22.75.15.07  
fax 03.22.75.40.86  
e-mail : [mairie-de-meaulte@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-meaulte@wanadoo.fr)

Méaulte, le 12 Décembre 2012

## -- ATTESTATION --

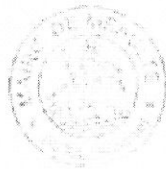
Suite à votre appel téléphonique du 09 décembre 2012, nous vous demandons l'autorisation, par la présente, de vous raccorder sur le réseau d'assainissement de la commune de MÉAULTE pour les eaux usées du futur lotissement.

☞ La station d'épuration de la Ville d'ALBERT permet ce raccordement.

En toi de quoi, j'ai délivré cette attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,

M. FRANCOMME Hugues.





V/RÉF

N/RÉF NHS/EL - 2013/135

DOSSIER SUIVI PAR **Nicolas HARKABUS**

OBJET Station d'épuration d'Albert

**E.Q.S.**

*A l'attention de Madame Julie DEMARCO*

5 ter rue de Verdun

80710 QUEVAUVILLERS

**LYONNAISE DES EAUX**

AGENCE OISE-SOMME-VERMANDOIS  
AVENUE DU GROS GRELOT - 60150 THOUROTTE - FRANCE  
TÉL : 0 810 393 393 - FAX : 03 44 86 92 27  
www.lyonnaise-des-eaux.fr

THOUROTTE, le 26 février 2013

Madame,

Suite à votre courriel du 15 février dernier, nous vous indiquons qu'à ce jour la station d'épuration communale de la ville d'Albert reçoit une charge de :

Création du lotissement  
STEU D'ALBERT- 15000 EH

212 EH

Flux de pollution moyen arrivant sur la station en 2012	Capacité de traitement de la station d'épuration	Apport d'effluent 212EH	Charge théorique après création du lotissement	
DBO5	434 kg / J	810 kg / J	13 kg / J	446.7 kg / J
DCO	1056 kg / J	1810 kg / J	25 kg / J	1081.4 kg / J
MES	331 kg / J	1110 kg / J	12 kg / J	342.7 kg / J
NGL	125 kg / J	183 kg / J	3 kg / J	128.2 kg / J
PI	14 kg / J	50 kg / J	1 kg / J	14.6 kg / J

A la vue de ces résultats la station d'épuration d'Albert doit avoir la capacité de traiter les effluents produit par 212 équivalents habitants dans le cadre de votre projet sur la commune de MEAULT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

**Franck BERNET**

Chef d'Agence Oise-Somme-Vermandois

PJ : Courriel du 15 février 2013